



PROCÈS-VERBAL N°6

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 11 février 2025**

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – Jacques DUMAS – Mickaël AUGUSTIN.

Excusé(s) : MM. Vincent GUICHARD – Thierry ECOBICHON – Nicolas JASKOT – Mme Mathilde DELANNES

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS).**

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°5 du 07 janvier 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 mars 2025 - Date limite envoi dossiers : 25/02/2025

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VELINES - STADE MARC BUISSON - NNI 245680101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/02/2035.

PORT STE FOY ET PONCHAPT - GYMNASSE ORANGE - NNI 243359901

Cette installation était classée en Niveau Futsal3 jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de la confirmation de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 18/12/2024

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

NAUSSANNES - STADE COMMUNAL - NNI 243070101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST VINCENT DE COSSE - STADE MUNICIPAL - NNI 245100101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 28/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

LIMEUIL – STADE MUNICIPAL – NNI 242400101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (main courante) du 29/01/2025 effectué par Jacques DUMAS membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 03/05/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PORT STE FOY ET PONCHAPT - GYMNASSE ORANGE - NNI 243359901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- Type de sources : Tubes fluorescents
- Hauteur de feu : 7,0m
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 284 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

AIRE SUR L ADOUR - STADE JEAN SARRADE N° 3 - NNI 400010203

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 09/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.2 Confirmation de classement

ST PERDON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 402800102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 08/01/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST MARTIN DE SEIGNANX - STADE DE BARRÈRE 1 - NNI 402730101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 29/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/01/2025.

- Rapport de visite de conformité des travaux (bloc vestiaires refait à neuf) du 28/01/2025 effectué par Philippe VERGNAUD membre CRTIS

- AOP du 26/09/2016 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

AIRE SUR L ADOUR - STADE JEAN SARRADE N° 2 - NNI 400010202

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 21/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 09/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/12/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

POUDENX - STADE MUNICIPAL - NNI 402320101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/10/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/01/2025.

- AAC du 29/01/2025 (80 personnes en pourtour).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONT DE MARSAN - STADE HENRI ST GERMAIN - NNI 401920601

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/01/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 160 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

ST PERDON - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 402800101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 11/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 186 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LE TEMPLE SUR LOT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 473060101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/01/2025.

- AAC du 19/01/2025 (299 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AIGUILLON - STADE MARCEL DURAND - NNI 470040201

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/11/2024 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 167 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LESCAR - STADE MUNICIPAL 2 SYN - NNI 643350102

Cette installation n'est pas classée.

Date de mise en service : 02/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 09/12/2024, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 09/12/2024

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 02/06/2025 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 02/06/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BIDACHE – STADE FOOT 5 PALISSADES – NNI 641235501

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 02/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 21/01/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 21/01/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 02/12/2034 (date de mise en service).

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LESCAR - STADE MUNICIPAL 2 SYN - NNI 643350102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/12/2024 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 252 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

SAUVAGNON - STADE HONORÉ TRUBESSET 1 - NNI 645110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 14/11/2024 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

BIDACHE – STADE FOOT 5 PALISSADES – NNI 641235501

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 21/01/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 251 Lux
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST LOUBES - GYMNASSE MAX LINDER - NNI 334339901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 13/01/2025
- Rapport de visite du 13/01/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 11/02/2035.

1.2 Confirmation de classement

RUCH - STADE BONVOISIN - NNI 333610101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 13/01/2025
- Rapport de visite du 09/01/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AAC du 31/05/1999 (120 personnes en pourtour et 32 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

AMBARES ET LAGRAVE - COMPLEXE SPORTIF LACHAZE 2 - NNI 330030202

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 17/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 17/01/2025

- AOP du 07/09/2010 (200 personnes en pourtour)

Attention un terrain ne peut pas être séparé des vestiaires par une voie publique ouverte à la circulation des véhicules, il constitue une nouvelle installation qui, sans vestiaires, ne peut être classée qu'en Niveau 7 (art. 4.4*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

PUGNAC - STADE DE BOURGEAU 1 - NNI 333410101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 20/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 15/01/2025

- Rapport de visite du 09/01/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 20/03/1999 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

AMBARES ET LAGRAVE - STADE CHARLES BEAUVAIS 2 - NNI 330030102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 17/01/2025

- AOP du 07/09/2010 (350 personnes en pourtour et 100 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

AMBARES ET LAGRAVE - COMPLEXE SPORTIF LACHAZE 1 - NNI 330030201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 06/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 17/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 17/01/2025

- AOP du 07/09/2010 (200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VILLENAVE D ORNON - COMPLEXE SPORTIF DE LA PISCINE 2 - NNI 335500402

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/01/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 172 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

LORMONT - STADE JULES LADOUMÈGUE N°1 - NNI 332490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 313 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43 (**≥0,50 minimum pour un niveau E5**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63
- Points bis = conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

CARCANS - STADE MAX LAMBERT - NNI 330970101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 13/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/01/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 185 Lux **(200 Lux minimum à maintenir pour un niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41 **(≥0,50 minimum pour un niveau E5)**
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ROULLET ST ESTEPHE - STADE DE MONTPLAISIR - NNI 162870101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

ROULLET ST ESTEPHE - STADE DES GLAMOTS 1 - NNI 162870201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST FRAIGNE - STADE PIERRE AYMARD - NNI 163170101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

ROULLET ST ESTEPHE - STADE DES GLAMOTS 2 - NNI 162870202

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

SIREUIL - STADE GÉRARD PIVETAUD 2 - NNI 163700102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 21/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/01/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 11/02/2035.

CHATEAUNEUF SUR CHARENTE - STADE ROCHEREAU - NNI 160900201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

AMBERAC - STADE MUNICIPAL - NNI 160080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MONTMOREAU ST CYBARD - STADE GOUMARD DUMOULIN 1 - NNI 162300101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 25/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 236 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SAINTES - STADE DE LA BOISNARDERIE 1 - NNI 174150501

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

MARSILLY - STADE GUSTAVE CHEVALIER - NNI 172220101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 03/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

SEMUSSAC - STADE MARIUS VALLET - NNI 174250101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 27/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST GENIS DE SAINTONGE - STADE DE LA CANDELLERIE - NNI 173310101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST GERMAIN DE MARENCENNES - STADE MUNICIPAL - NNI 173400101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 24/01/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAZERAY - STADE MUNICIPAL - NNI 172260101

Cette installation n'était plus classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

ARVERT - STADE VALENTIN GUILLON - NNI 170210101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 30/05/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.4 Avis préalable

ESSOUVERT - STADE MUNICIPAL - NNI 172770101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 29/01/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un club House pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/01/2025
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un Club House.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

TAUGON - STADE MUNICIPAL - NNI 174390101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/12/2024 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : Iodures Métalliques
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 148 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

ST MARTIN DE RE - STADE MARCEL GAILLARD - NNI 173690101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/11/2024 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : Iodures Métalliques
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 266 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LE LONZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 191180101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/01/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

LANTEUIL - STADE AUGUSTE BROUSSE - NNI 191050101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/01/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2025.

– Etude d'éclairage en date du 10/12/2024

- o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 64 m
- o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS200PCR – WS220PCR – WW230PCR (1625 W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- o Facteur de maintenance : 1
- o Glare Rating : 47

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

NAILLAT - STADE PIERRE DESVILLETES - NNI 231410101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 15/04/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 20/12/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 20m² et 1 vestiaires arbitres de 8m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

GOUZON - STADE DES CHAUSSADES - NNI 230930101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : Iodures Métalliques
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 169 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

AUBUSSON - Stade Victor Pakomoff 1 - NNI 230080101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 171 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

VAL EN VIGNES - stade municipal 2 - NNI 790630102

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une réfection de la pelouse avec mise en place d'un drainage et arrosage intégré pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 28/01/2025
- Plan de situation de l'installation
- Plan Projet
- Plan du drainage et plan de l'arrosage (RAINBIRD)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une réfection de la pelouse avec mise en place d'un drainage et arrosage intégré pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

NIORT – STADE DE LA GRANDE CROIX 1 – NNI 791910501

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des pièces complémentaires :

- AAC du 24/01/2025 (300 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

NIORT – STADE DE LA GRANDE CROIX 2 – NNI 791910502

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des pièces complémentaires :

- AAC du 24/01/2025 (300 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AZAY SUR THOUET - STADE MUNICIPAL - NNI 790250101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 17/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/12/2024 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/07/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- **Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux (150 Lux minimum pour une mise en service niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.

LA CRECHE - STADE GEORGES GROUSSARD - NNI 790480101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/11/2024 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures métalliques
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 122 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST SYMPHORIEN - STADE CHRISTOPHE JAUNET 1 - NNI 792980101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 24/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/01/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2025.

– Etude d'éclairage en date du 10/12/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 64 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS220PCR – WS230PCR – WW250PCR (1000 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K

- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 42
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

INGRANDES - HALLE DES SPORTS - NNI 861119901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/01/2025
- AOP du 28/04/2017 (344 personnes en pourtour et 136 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 11/02/2035.

LATILLE - GYMNASSE - NNI 861219901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 16/01/2025
- AOP du 17122/2019 (59 personnes en pourtour et 140 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 11/02/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

ANTRAN - STADE CLAUDE CHARLOT 1 - NNI 860070101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 05/05/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de de la mise en place d'un arrosage automatique intégré pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 22/01/2025
- Délibéré de la Mairie du 11/07/2023
- Mémoire technique et descriptif du matériel utilisé (Rainbird)

- Plan d'implantation des buses

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour mise en place d'un arrosage automatique intégré pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LATILLE - GYMNASE - NNI 861219901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 16/01/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 8,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 312 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 11/02/2029.

INGRANDES - HALLE DES SPORTS - NNI 861119901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/01/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Type de sources : 9,0m
- Hauteur de feu : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 347 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.82

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

CHATELLERAULT - STADE DE LA MONTÉE ROUGE 1 - NNI 860660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 31/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/01/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 293 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GLANDON - STADE DU BOURG - NNI 870710101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 24/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 23/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/01/2025.
- Rapport de visite du 23/01/2025 effectué par M. Jacky DESAINTEJEAN, membre CRTIS
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST VICTURNIEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 871850102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 28/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/01/2025.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *) à lever avant la prochaine rencontre.**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

ST JOUVENT - STADE MUNICIPAL - NNI 871520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/07/2022.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 01/10/2024, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/11/2024, ainsi que des documents transmis :

- Levée des non-conformités de la zone de sécurité

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

ORADOUR SUR GLANE - STADE DE COMMUNAUTÉ COMMUNES - NNI 871100201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/02/2035.

MAGNAC BOURG - STADE DU DOCTEUR LOUSTAUD - NNI 870880101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 21/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 29/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 11/02/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST JUNIEN - STADE DU CHALET 2 - NNI 871540102

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 30/06/2021.

Date de mise en service : 01/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 10/01/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 17/01/2025

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 01/03/2025 date limite)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/03/2025 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.4 Avis préalable

ST PRIEST TAURION - STADE MUNICIPAL - NNI 871780101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de d'une mise en place d'une main courante pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 23/12/2024
- Note de présentation de la Mairie du 23/12/2024
- Plan de situation de l'installation
- Plan de Masse
- Plan de la main courante.

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la mise en place d'une main courante pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

LUSSAC LES EGLISES - STADE DU PIQUET - NNI 870870101

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 05/05/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'une réalisation d'une clôture pour la sécurisation pour un Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/01/2025
- Plan de situation de l'installation
- Délibéré du Conseil Municipal du 28/10/2024
- Plan Projet de la sécurisation de l'installation

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'une clôture rigide mettant en sécurité les installations pour un Niveau T6 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

COGNAC LA FORET - STADE DES GRILLAS - NNI 870460101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 22/01/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/04/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 300 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2029.

2.2 Confirmation de classement

MAGNAC BOURG - STADE DU DOCTEUR LOUSTAUD - NNI 870880101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 170 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 11/02/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

